
Extrait des registres du directoire du département du Var invitant ses administrés à concourir à la construction d'un vaisseau, lors de la séance du 25 thermidor an II (12 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait des registres du directoire du département du Var invitant ses administrés à concourir à la construction d'un vaisseau, lors de la séance du 25 thermidor an II (12 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 532-533;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23212_t1_0532_0000_9

Fichier pdf généré le 09/07/2021

[*La 2ème cie d'artillerie des Tuileries de Paris, au fort national à Cherbourg* (1), à la Conv.; 13 therm. II] (2)

Citoyens mandataires du peuple

La 2ème compagnie d'artillerie des Tuileries de Paris brûle, non seulement de verser son sang pour le bonheur de la République, mais elle désire y concourir par tout ce qui est en son pouvoir. C'est pourquoi elle vous envoie un prêt montant à la somme de 207 liv. 14 sols pour servir à la construction d'un bâtiment qui vont (*sic*) poursuivre les satellites des tyrans. Puisse (?) avoir la vitesse de la pensée, et qui, réunis aux autres, ensevelisse dans les mers les esclaves; que bientôt on puisse chercher les côtes où existe la moderne Cartage, et qu'on ne la reconnoisse que par les ossements épars de ses vils habitants.

Nous proffessons les mêmes principes qu'au 14 juillet, au 20 juin, au 10 août et au 31 mai : toujours les ennemis implacable du fédéralisme, du modérantisme, des intrigants et des hippocrites.

Nous n'aurons jamais de plus grand plaisir que de voir notre sang se mêler en combattant à celui des esclaves.

Exécration éternelle à l'infâme Robespierre et à tous ceux qui voudraient marcher sur ses traces ! Nous jurons de nouveau un attachement imperturbable à la Convention nationale. Notre cri serat toujours : vive la République ! Périssent les intrigants et les traîtres ! Jamais de retraite !

ROSSIGNOL (*off. de santé de la classe du fort national*), MERLET (*cap^e de la dite cie*), REVY (*lieut^e*), MOTTE (*sous-lieut^e*), MARET (*cap^e comm^{dt}*), AUMONT (*serg^e-major*) [et 56 autres signatures].

Certifié les signatures véritables : le général de brigade commandant à Cherbourg VARIN.

L'assemblée générale de la section des Tuileries, après avoir entendu la lecture de la présente pétition et de la lettre d'envoi, qui invite la section à nommer une députation pour présenter à la barre de la Convention nationale l'expression des sentiments de ses enfants canoniers, et qu'elle partage, a nommé les citoyens Bugleau, Lefranc, Merlet, Caumon, Robin et Bertaux.

Pour extrait conforme : BUGLEAU (*présid.*), FERAUD (?) (*secrét.*).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

11

Les ouvriers garnisseurs des canons de fusil, de l'atelier de Bara, établi rue de Varenne, fauxbourg Germain, félicitent la Convention nationale, et lui jurent un attachement inaltérable.

(1) Manche.

(2) C 316, pl. 1266, p. 29.

(3) Mention marginale du 25 thermidor, signée P. BAR-RAS. Autre mention : Reçu les 207 liv. le 25 thermidor. *Signé* : DUCROISI.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

12

Le directoire du département du Var fait passer à la Convention nationale plusieurs exemplaires d'un arrêté qu'il a pris, à l'effet d'inviter ses administrés à concourir à la construction d'un vaisseau de ligne.

Insertion au bulletin (2).

[*Applaudissements*]

[*Le directoire du départ^t du Var, au présid. de la Conv.; Grasse, 2 therm. II*] (3)

Citoyen président,

Tandis que nos frères de la Marne votoient une souscription volontaire pour donner un vaisseau de plus à la République, le patriotisme dont nous sommes animés nous dictoit aussy l'exécution d'une pareille mesure.

Placés sur la cote de la méditerranée, nous aimons à porter nos regards sur une mer où le pavillon tricolore doit triompher dans tout son éclat.

Il nous tarde, citoyen président, de voir l'ardante bravoure de nos marins porter ses derniers coups aux prosélites de la tyrannie, qui ont fuis lâchement aux approches de nos vaisseaux.

Jaloux de concourir au progrès de la marine républicaine, nous avons délibéré, par acclamation, une souscription volontaire consacrée à la construction d'un vaisseau de haut-bord. Nous vous adressons plusieurs exemplaires de notre arrêté, afin que, placé sous les yeux de la Convention nationale, elle daigne accueillir favorablement nos motifs et nos offrandes.

FAUCHIEY (*présid.*), CAUVIN, BOULAY cadet, TOLON, MAUREL.

[*Extrait des registres du directoire du département du Var. Adresse du directoire du département du Var, à ses administrés*]

Citoyens

Chaque pas de nos armées est marqué par une victoire; les esclaves fuyent devant les soldats de la liberté. Le point de leur ralliement n'est pas encore fixé; dans la terreur dont ils sont saisis, ils ne trouvent pas d'asyle sûr. L'étendard tricolor brille sur les bords de l'Escaut; et bientôt Gand et Bruxelles reverront nos phalanges triomphantes. Encore quelques jours, et le Pô verra fuir de ses bords le despote piémontais, déjà tremblant sur son trône ébranlé.

(1) P.-V., XLIII, 186. Mentionné par Bⁿ, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl^l).

(2) P.-V., XLIII, 186. Bⁿ, 30 therm. (2^e suppl^l); *Moniteur* (réimpr.), XXI, 479; *J. Sablier*, n° 1495; *J. Paris*, n° 590; *J. Fr.*, n° 687.

(3) C 313, pl. 1249, p. 9, 10.

Mais tandis que la liberté parcourt fièrement le sol de l'esclavage, lorsque nos bataillons intrépides reculent les bornes de son empire, le féroce Anglais ose lui disputer celui des mers. Cette nation insolente semble vouloir faire peser ses chaînes sur les eaux, et perpétuer un esclavage dont elle ne sait pas rougir. Ses vaisseaux nous bravent, ses escadres, maîtresses de la Méditerranée, insultent à la grandeur du nom français.

Citoyens, souffrirons-nous plus longtemps cet outrage ? Non, la mer doit être libre comme la terre qu'elle ceint. Il faut que le bruit des chaînes de ces lâches esclaves ne frappe plus les oreilles des amis de la liberté. Il faut que les vaisseaux britanniques disparaissent des mers, comme les rouges devant nos bataillons dans les champs de Fleurus. Il faut que ces repaires flottans de brigands soient ensevelis dans les eaux, et que leur présence ne souille plus nos regards.

Fier du succès de la perfidie qui, en lui livrant l'infâme Toulon, le rendit maître de nos forces navales, le traître anglais croit avoir détruit notre marine. Mais qu'il apprenne ce que peut l'amour de la liberté ! Qu'il sache que nous n'avons pas juré en vain d'exterminer jusqu'au dernier de nos ennemis ! Les destins d'Albion sont fixés, insolente et corrompue comme Carthage, le même sort l'attend ; le génie de la liberté conduira sous ses murs nos phalanges victorieuses, et ses ruines attesteront aux races futures l'énormité de ses crimes et la vengeance éclatante de nos défenseurs.

Citoyens, vous ne vous bornerez pas à des vœux stériles pour la destruction de cette cité lâche et superbe. La marine française a été entamée par la perfidie, l'amour de la patrie la rétablira. Les vaisseaux que les flammes allumées par les mains des Anglais ont détruit se reproduiront dans nos ports. Les amis de la liberté ne comptent pas les sacrifices. Ils n'ont rien fait tant qu'il leur reste à faire.

Déjà le département de la Marne a ouvert une souscription pour la construction d'un vaisseau du premier rang ; les pères de la patrie ont daigné sourire à cet acte de civisme ; vous serez jaloux d'en obtenir un regard favorable, vous accourrez en foule à la souscription que nous vous proposons. Si vous n'avez pas le mérite de porter les premières offrandes sur l'autel de la patrie, vous acquerrez celui de l'avoir fait avec enthousiasme, votre encens ne sera pas moins agréable à la liberté.

Signés, MAUREL, président; REBOUL, CAUVIN, AUBERT, BOULAI cadet, FAUCHIER, TOLON, ALZIARI, et CHABERT, secrétaire-général, à l'original. Certifié conforme à l'original. CHABERT, secrétaire-général.

Séance du 26 Messidor, l'an second de la République française, une et indivisible, démocratique et impérissable.

Le président a dit :

Le département de la Marne vient d'ouvrir une souscription, pour la construction et l'équipement d'un vaisseau de premier rang ; empres-

sons-nous d'imiter cet exemple. Le civisme de nos administrés, leur amour pour la liberté, nous sont garants de l'ardeur qu'ils apporteront à seconder nos vues.

Sur quoi, le directoire du département du Var arrête par acclamation qu'il sera ouvert une souscription pour la construction et l'équipement d'un vaisseau de ligne.

A cet effet, les municipalités établiront un trésorier chargé de recevoir le montant des souscriptions, d'en donner quittance, et d'en tenir registre.

A la fin de chaque décade, le registre du trésorier sera arrêté par la municipalité ; tous les jours de décadi il sera donné lecture, à la société populaire de la commune, du nom des citoyens qui auront souscrit dans la décade, et des sommes qu'ils auront fourni ; par ce moyen les souscripteurs seront certains de leur inscription.

La souscription sera ouverte jusques au 30 fructidor ; 3 jours après, les trésoriers verseront le montant de leurs recettes dans la caisse du receveur de leur district.

Les receveurs des districts formeront de suite un bordereau des sommes qu'ils auront reçues pour le compte de chaque commune, et dans la décade ils l'enverront au receveur général du département, avec les fonds de leurs recettes.

Le receveur général du département formera un bordereau général des états particuliers des districts, et des souscriptions qu'il aura directement reçu des corps administratifs et judiciaires ; et le transmettra à l'administration du département, qui le fera imprimer, et en enverra un exemplaire à chaque municipalité, à l'effet de vérifier si les communes y sont portées pour les sommes que leurs trésoriers doivent avoir versé.

Le receveur général, dans les 2 décades de la réception des sommes, versera les fonds reçus à la caisse de la trésorerie nationale, dont il rapportera le récépissé, qui sera également imprimé, et envoyé à toutes les municipalités.

Les administrateurs du département déclarent souscrire chacun pour la somme de 500 livres ; ils la déposeront dans la caisse du receveur général.

Le présent arrêté sera imprimé, et envoyé à toutes les municipalités du département, aux corps administratifs et judiciaires, aux comités révolutionnaires, et aux sociétés populaires, les municipalités étant chargées de le faire publier et afficher.

Signés, MAUREL, président; REBOUL, CAUVIN, AUBERT, BOULAI cadet, FAUCHIER, TOLON, ALZIARI, et CHABERT, secrétaire-général, à l'original. Certifié conforme à l'original, CHABERT, secrétaire-général (1)

(1) A Grasse, chez GUICHARD fils, imprimeur du département.